



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 43

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 08 juillet 2020

---

## OBJET :

DE-20-07-1-26) PLAN DE FORMATION 2020/2021

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et notamment son article 7 ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à la l'égalité et à la citoyenneté et notamment son article 164 ;

Vu le plan de formation 2020/2021 du personnel de la ville de Vincennes présenté au Comité Technique du 24 juin 2020 ;

Considérant l'objectif de la Ville de permettre à ses agents d'accéder à des actions de formation utiles au développement de leurs connaissances, de leur savoir-être et de leur savoir-faire en vue de rendre un service public de qualité à la population ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de faire évoluer les compétences de ses agents et de leur permettre d'avoir un parcours professionnel riche grâce notamment à des actions de formation ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 02 juillet 2020,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du plan de formation 2020/2021 du personnel de la Ville de Vincennes.

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***